

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 2 mai 2017**

CP2017\_05\_5  
id. 3198

*L'an deux mille dix-sept le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBLAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**APPROBATION DES PRIX 2017 DES DIFFÉRENTES  
PRESTATIONS DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de la Commission Permanente les tarifs des différentes prestations du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour l'année 2017.

En effet, si le public pris en charge par ~~cet établissement~~ est très majoritairement Tarn et Garonnais, dans quelques cas particuliers, des usagers venant d'autres départements peuvent être accueillis. Leur collectivité d'origine se voit alors facturer le coût de leur prise en charge (ex : adolescents fugueurs, femme et enfants devant être protégés d'un conjoint violent).

**Les prix ci-dessous actualisés visent donc à s'appliquer à la facturation de l'accueil de leurs usagers aux départements ou entités autres que le Tarn-et-Garonne.**

**Pour les services avec hébergement, il est proposé de reconduire pour l'année 2017 les prix de journée votés en 2016 :**

- **Service d'Hébergement Parents-Enfants :**

Le prix de journée pour le S.H.P.E. est de **68 euros par usager.**

- **Service d'Accueil des Mineurs et Jeunes majeurs :**

Le prix de journée est de **230 euros par mineur.**

- **Service Espace Visite :**

Cette année, il est proposé d'ajouter un tarif correspondant à la prestation dispensée par le service Espace Visite, pour le cas **très exceptionnel de visites médiatisées** financées par un autre département pour un résident du Tarn-et-Garonne.

Le prix de la visite médiatisée d'une heure proposé est de **55 euros par personne** (soit 110 euros pour un parent et un enfant).

Il est précisé que la Commission de Surveillance de l'établissement, réunie le 25 janvier 2017, a approuvé ces tarifs.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de commission de surveillance réunie le 25 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, les prix des différentes prestations du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC